

ASSEMBLÉE NATIONALE

FUSION DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS
D'EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PRODUCTEURS DE PAPIER - (N° 676)

AMENDEMENT

N ° CD17

présenté par

M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Leseul et les membres du groupe Socialistes et apparentés
(membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.